

COMMUNE de VAIVRE ET MONTOILLE

39 grande rue

70000 VAIVRE ET MONTOILLE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 16 avril 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE NADINE MUNIER MAIRE DE VAIVRE ET
MONTOILLE

ETAIENT PRESENTS :

MM. CHARLES RAGOT SARTORIO PETITPERRIN BESANCON BIGEY
CASTAGNO CRAPOIX GOUTTEFROY MONIER MONNET PEROZ TANARI

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

MM JOBERT (procuration à RAGOT) PEROZ (procuration à ROGER) TANARI
(procuration à SARTORIO) BRENEY (procuration à CASTAGNO)

TOUTES LES DELIBERATIONS SONT VOTEES A L'UNANIMITE

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Madame le Maire s'exprime ainsi

Je vous rappelle que l'article L1213.13 du Code Général des Collectivités
Territoriales prévoit que dans les séances où le compte administratif du maire est
débatu, le Conseil Municipal élit son Président de séance pour l'examen du
présent rapport.

Dans ce cas madame le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer
au moment du vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne monsieur Michel
CHARLES comme Président de séance pour porter au vote les comptes
administratifs 2018.

- Compte administratif du budget principal

Les résultats de clôture s'établissent comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	1 151 542.71 €
Recettes	5 042 521.82 €
Excédent	
de fonctionnement	3 890 979.11 €
Investissement	
Dépenses	804 192.11 €
Recettes	680 659.66 €
Besoin de financement d'investissement 2018	123 532.45 €

Madame Nadine MUNIER, maire de la commune se retire conformément à la
réglementation.

Le compte administratif du budget principal est approuvé en dépenses et en
recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- Compte administratif du budget service eau

Les résultats de clôture s'établissent comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	228 410.66 €
Recettes	317 691.98 €
Excédent	
de fonctionnement	89 281.32 €

Investissement	
Dépenses	3 402.00 €
Recettes	31 032.47 €
Excédent	
d'investissement 2018	27 630.47 €

Madame Nadine MUNIER, maire de la commune se retire conformément à la réglementation.

Le compte administratif du budget eau est approuvé en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

COMPTES DE GESTION EXERCICE 2018

Madame le Maire s'exprime en ces termes :

Les comptes de gestion 2018 présentés pour les 2 budgets sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs :

BUDGET PRINCIPAL : Résultat de clôture 2018

Investissement	- 123 532.45 €
Fonctionnement	3 890 979.11 €
TOTAL	3 767 446.66 €

BUDGET EAU : Résultat de clôture 2018

Investissement	27 630.47 €
Fonctionnement	89 281.32 €
TOTAL	116 911.79 €

Il vous est proposé de les approuver.

Les comptes de gestion des 2 budgets sont approuvés.

Madame le Maire est autorisée à les signer.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 BUDGET COMMUNE

Madame le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2018 de la Commune

Excédent de fonctionnement 3 890 979.11 €

Besoin de financement d'investissement

Résultat de clôture 2018 - 123 532.45 €

Le Conseil Municipal constate que la section d'investissement présente un besoin de financement de 123 532.45 €

Et décide que l'excédent de fonctionnement sera affecté comme suit :

Compte 002 excédent antérieur reporté	3 767 446.66 €
Couverture du besoin de financement en investissement compte 1068	123 532.45 €

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE EXERCICE 2019

Le budget a été préparé conformément aux orientations budgétaires validées lors du conseil municipal du 28 février 2019 à savoir :

- maîtrise des frais de fonctionnement
- pas d'augmentation des taux d'imposition
- masse salariale à effectif constant
- niveau d'investissement soutenu ; les projets présentés et validés par la commission travaux sont retenus dans le budget

Madame le Maire présente les documents détaillant les différents postes budgétaires, apporte toutes les précisions complémentaires sollicitées, puis propose d'arrêter le budget principal de la commune 2019 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement :

Dépenses	5 283 363 €
Recettes	5 283 363 €

Section d' Investissement

Dépenses	4 365 261 €
Recettes	4 365 261 €

Madame RAGOT qui détient la procuration de monsieur JOBERT n'a pas pris part au vote du budget principal de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, approuve :

- le budget principal de la commune

Le Conseil Municipal autorise madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des dépenses et des recettes inscrites

BUDGET SERVICE DES EAUX EXERCICE 2019

Section de Fonctionnement :

Dépenses	300 283 €
Recettes	300 283 €

Section d' Investissement

Dépenses	105 913 €
Recettes	105 913 €

PRIX DE L'EAU EXERCICE 2019

Pour permettre d'équilibrer le budget eau, madame le Maire propose d'arrêter le prix de l'eau comme suit :

- Taxe fixe 25.50 € / ménage
- Prix de l'eau 1.50 € / m³

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le budget du service de l'eau
- le prix de l'eau

et autorise madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des dépenses et des recettes inscrites au budget.

TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES EXERCICE 2019 (inchangés)

Madame le maire propose de voter un produit fiscal global pour l'exercice 2019 de 838 390 € avec les taux d'imposition des 3 taxes arrêtés comme suit :

- Taxe d'habitation 7.74 %
- Foncier bâti 14.08 %
- Foncier non bâti 29.88 %

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations le montant des différentes taxes.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- les taux d'imposition des 3 taxes

PARTICIPATION A LA GRATUITE SCOLAIRE EXERCICE 2019

Madame le Maire propose d'attribuer les crédits suivant pour l'exercice 2019 à savoir :

- Par enfant 35 €
- Frais de bureau
École primaire et école maternelle 17.00 € par classe

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le montant de la participation à la gratuité scolaire

SUBVENTION

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention qu'elle a reçue pour l'organisation d'une manifestation sur le territoire de la commune.

Il s'agit du festival "Lac en Zik" qui se déroulera les 10 et 11 mai 2019.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré, décide d'attribuer :

- 700 € à l'association AIMROCK pour l'organisation du festival "Lac en Zik".

TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE PUSEY

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux de voirie qui seront réalisés Route de Pusey :

- la réfection totale de la chaussée, la réalisation de parkings, la réalisation d'un cheminement mixte vélo et piétons.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 370 893.12€ HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu décide la réalisation de ces travaux et sollicite :

- une subvention auprès du Département pour la pose de bordures de

trottoirs.

- une subvention au titre de l'Aide du Département.

Et autorise le Maire à lancer les procédures et à signer les marchés.

Vu pour être affiché le 19 avril 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à VAIVRE ET MONTOILLE, le 18 avril 2019

Le Maire



Nadine Munier
Nadine MUNIER